Re_fashion

L'éco-organisme de la Filière Textile



Dossier de présentation (Document non contractuel)

APPELS D'OFFRES FILIERE TLC

Marché de prestations Collecte et Reprise Marché de prestations Massification et Transfert Marché de prestations Traitement

2 MAI 2024

DATE DE LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES :

02 MAI 2024 à 10Heures

DATE LIMITE DE REMISE DE L'OFFRE INITIALE :

14 JUIN 2024 à 23 Heures 59 Minutes



1.	CONTEXTE - PREAMBULE			
1.1.	A PROPOS	3		
1.2.	OBJET DES APPELS D'OFFRES	3		
1.3.	DESCRIPTION DES DECHETS	4		
2.	ORGANISATION DE LA FILIERE TLC	5		
2.1.	PRESENTATION DE LA FILIERE	5		
	a) Schéma général de la filièreb) Les détenteurs			
3.	LES GISEMENTS DE TLC	6		
3.1.	PERFORMANCE DE LA FILIERE SUR L'ANNEE 2021	6		
3.2.	PERFORMANCE DE LA FILIERE SUR L'ANNEE 2022	7		
3.3.	ESTIMATION DES GISEMENTS DE DECHETS POUR LES MARCHES CONCERNES	7		
4.	DESCRIPTION DES APPELS D'OFFRES	8		
4.1.	OBJECTIF DES APPELS D'OFFRES	8		
4.2.	PERIMETRE ET STRUCTURATION DES MARCHES	8		
4.2.1	1. MARCHE DE PRESTATIONS COLLECTE ET REPRISE	9		
4.2.2	2. MARCHE DE PRESTATIONS MASSIFICATION ET TRANSFERT	10		
4.2.3	3. MARCHE DE PRESTATIONS TRAITEMENT	10		
4.3.	DUREE DES MARCHES	11		
4.4.	MODALITES DES CONSULTATIONS	11		
_	CALENDRIED	11		



Ce document non contractuel a pour objet de présenter succinctement les missions de l'éco-organisme Refashion, le contexte du fonctionnement de la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs de Textiles, Linges de maison et Chaussures et les grands principes de l'organisation de l'appel d'offres de Refashion, dans le but de faciliter la lecture des documents contractuels de l'appel d'offres.

Les candidats sont ainsi invités à se référer aux seuls documents contractuels suivants pour présenter une offre : règlement d'appel d'offres, clauses administratives générales et cahier des charges de chaque marché, avec leurs annexes. Ces documents contractuels comportent également certains termes à caractère technique ou ayant un sens précis pour l'exécution des prestations demandées dans l'appel d'offres.

Liste des acronymes utilisés :

REP: Responsabilité Elargie des Producteurs

DPAV (Détenteur de Point d'Apport Volontaire): exploitant d'un point d'apport volontaire.

TLC: Textiles, Linge de maison et Chaussures

1. Contexte - préambule

1.1. A propos

Refashion est le seul éco-organisme agréé par les pouvoirs publics de la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) de TLC (textiles d'habillement, linge de maison et chaussures). Il assure, pour le compte des entreprises qui mettent ces produits sur le marché, la prévention et la gestion de la fin de vie de ces articles.

Au cœur de l'écosystème de la filière REP, Refashion accompagne la transformation vers l'économie circulaire et est au service des différentes parties prenantes : metteurs en marché, opérateurs de collecte, de tri et de traitement, collectivités territoriales et pouvoirs publics, porteurs de projets et citoyens.

3,3 milliards de Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) ont été mis sur le marché en 2022, représentant un volume évalué à 826 935 tonnes soit environ 12,2kg par an et par habitant.

En 2022, **260 403 tonnes** de TLC ont été collectées, ce qui représente 3,9 kg par habitant. Le tonnage trié représente quant à lui **187 609 tonnes** soit 23% de la mise en marché. L'objectif est d'atteindre un taux de collecte de **60% de la mise en marché en 2028**.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Refashion a démarré un nouvel agrément qui couvre la période 2023-2028. Dans la continuité des précédents agréments, l'éco-organisme prévoit de contribuer au développement des acteurs conventionnés de la filière et de compléter son action par la mise en œuvre opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets issus des TLC usagés.

1.2. Objet des appels d'offres

Refashion lance un appel d'offres pour des marchés de prestations de service : collecte et traitement de déchets de TLC, y compris la logistique entre la collecte et le traitement.

Ces marchés de prestations de service ont pour finalité de permettre à Refashion de répondre à certaines obligations auxquelles Refashion est tenue par le cahier des charges des éco-organismes agréés pour la filière REP des TLC (annexe I de l'arrêté ministériel du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des



éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison (TLC) :

- Organiser la collecte et le traitement de déchets de TLC (référence réglementaire : article 3.5.1 de l'annexe I du cahier des charges d'agrément)
- Organiser la reprise de déchets de TLC auprès de certains détenteurs puis traiter ces déchets (références réglementaires : articles 3.5.2 et 3.5.4 de l'annexe I du cahier des charges d'agrément).

Il s'agit de nouvelles missions pour Refashion, intervenant en complémentarité des acteurs déjà actifs dans la collecte, la réutilisation des déchets de TLC et le réemploi des TLC usagés dans le but de remplir les objectifs ambitieux de la filière REP, notamment pour la collecte. La filière REP des TLC est ainsi bâtie sur deux modes d'intervention complémentaires :

- Le premier, « **financier** », basé sur des Contrats Types et des dispositions identiques pour tous les acteurs éligibles (soutiens financiers en guichet ouvert), par lequel Refashion contribue financièrement au traitement effectuée par ces acteurs de leur propre initiative ;
- Le deuxième, « **opérationnel** » pour lequel Refashion interviendra en sélectionnant, par appel d'offres, des prestataires effectuant la collecte et le traitement de déchets de TLC pour le compte de Refashion.

Le schéma suivant donne un aperçu global de l'articulation de ces deux modes d'intervention, par acteur et par étape.

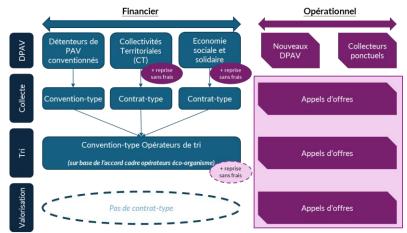


Figure 1 : Modalités d'intervention des dispositifs financier et opérationnel sur la chaine de valeur

1.3. Description des déchets

Les déchets de TLC qui sont l'objet des marchés de l'appel d'offres sont issus d'une collecte non assistée (bornes de collecte en libre-service) de tous types de déchets de TLC usagés quel que soit leur état à l'exception de ceux qui sont mouillés ou souillés (« brut de collecte »). Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire qui réalisent de la collecte peuvent prélever la crème avant de les remettre à un opérateur de traitement, il s'agit alors d' «écrémé».



2. Organisation de la filière TLC

2.1. Présentation de la filière

a) Schéma général de la filière

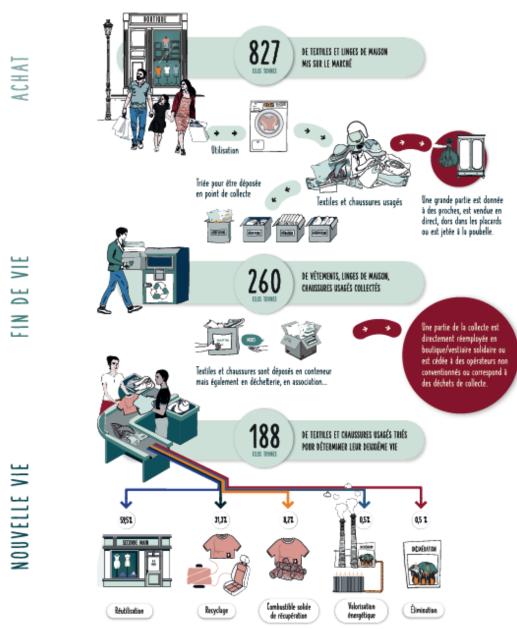


Figure 3 : schéma du cycle de vie des TLC usagés

b) Les détenteurs

Un Détenteur de Point d'Apport Volontaire (DPAV) est un opérateur conventionné auprès de Refashion assurant la collecte conjointe des déchets de TLC en mélange sur le territoire national.



Il existe deux types de DPAV :

- Les DPAV « classiques » : ceux-ci doivent remettre en intégralité leur gisement à un opérateur de tri ou un repreneur identifié auprès de l'éco-organisme.
- Les DPAV relevant de l'ESS (incluant les opérateurs du réemploi) : ceux- ci sont éligibles par leur contrat type avec l'éco-organisme à **une reprise sans frais des déchets de TLC** dont les entreprises de l'ESS souhaitent se défaire.

En 2022, 503 DPAV (dont 208 relevant de l'ESS) sont conventionnés auprès de Refashion et réalisent la collecte des TLC usagés via un réseau de 47 406 PAV sur le Territoire National.

3. Les gisements de TLC

3.1. Performance de la filière sur l'année 2021

Ce qu'il faut retenir de 2021 :

• 244 448 tonnes collectées, soit un taux moyen de 3,6 kg/habitant/an proche de 2019 (3,7 kg/habitant/an).

• 44 829 Points d'Apport Volontaire vs 44 633 en 2020 En 2021, ce sont près de **245kt** de TLC usagés collectés sur le Territoire National par l'action des **408** Détenteurs de Points d'Apport Volontaire au travers des **44 829 PAV** mis en place.

Le réseau de PAV en place est principalement constitué de conteneurs extérieurs sur la voie publique et privée, mais aussi d'antennes associatives et de conteneurs installés en déchèteries.

Ces chiffres sont en progression constante depuis la mise en place de l'éco-organisme en 2008.

Une fois collectés, l'étape de tri est indispensable pour permettre aux déchets de TLC d'être valorisés. Les 66 opérateurs de tri conventionnés avec Refashion ont permis le traitement de plus 190kt en 2021.

La répartition moyenne par catégorie de tri réalisé dans les centres de tri peut se schématiser ainsi :

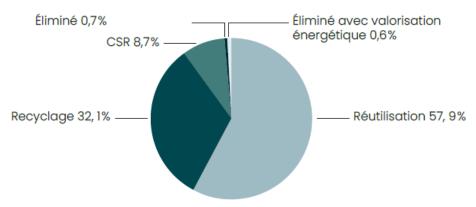


Figure 4 : Répartition moyenne par catégorie de tri des opérateurs de tri conventionnés en 2021



3.2. Performance de la filière sur l'année 2022

Le volume de vêtements, linge de maison et chaussures usagés collectés en 2022 s'élève à **260 403 tonnes** au travers de **47 406 PAV** des **503** Détenteurs, **en** progression de 15 000 tonnes par rapport à 2021.

En 2022, ce sont **67** opérateurs de tri qui ont traité les déchets de TLC usagés à hauteur de **188kt** dans le but de les valoriser. La répartition moyenne des catégories de tri réalisé reste sensiblement la même qu'en 2021 avec une légère augmentation de la part triée pour réutilisation (59.5%).

3.3. Estimation des gisements de déchets pour les marchés concernés

Les données correspondent aux quantités de collecte et traitement estimées à horizon 2025 sur les périmètres concernés. Refashion ne s'engage en aucun cas sur les données présentées ci-dessous au regard des incertitudes statistiques et du caractère novateur du modèle opérationnel sur la filière TLC. Par conséquent, Refashion ne peut s'engager avec certitude sur la part de volume par territoire sur les gisements concernés.

	Volumes estimatifs par type de points d'enlèvement à horizon 2025		
REGION	Sur les Points de Reprise sans frais (tonnes)	Sur les Points de Collecte (tonnes)	Volume Total (tonnes)
Auvergne-Rhône-Alpes	641	1 721	2 362
Bourgogne-Franche-Comté	220	659	879
Bretagne	88	826	914
Centre-Val de Loire	152	731	883
Corse	3	84	87
Grand Est	175	1 512	1 687
Hauts-de-France	159	1 332	1 491
lle-de-France	2 974	1 777	4 750
Normandie	224	960	1 185
Nouvelle-Aquitaine	245	1 514	1 760
Occitanie	120	1 979	2 099
Pays de la Loire	206	751	957
Provence-Alpes-Côte d'Azur	179	2 029	2 208
TOTAL	5 386	15 875	21 261

Figure 5 : Tableau des estimations de volumes à horizon 2025

Les données d'estimation du gisement sur les territoires ultra-marins ne sont pas encore disponibles. Refashion communiquera ces données, à la demande des prestataires, lorsque celles-ci seront disponibles.



4. Description des appels d'offres

4.1. Objectif des appels d'offres

Aujourd'hui Refashion connaît une accélération de son développement. Jusqu'ici éco-organisme financier en charge de la gestion des déchets des TLC usagés, Refashion devient un éco-organisme mixte engagé à réduire les impacts environnementaux de la Filière Textiles et Chaussures sur l'ensemble du cycle de vie des produits, avec l'ambition de répondre aux objectifs du cahier des charges d'agrément sur la période 2023 – 2028 en France. L'augmentation des tonnages collectés, triés et valorisés est l'un des enjeux clefs de celui-ci.

Ainsi, la mise en œuvre du dispositif opérationnel permettra de compléter le dispositif financier pour remplir ces objectifs notamment sur le volet collecte.

Le présent appel d'offres est structuré de manière à permettre aux candidats de répondre à un ou plusieurs marchés, et parmi chaque marché, à un ou plusieurs lots.

4.2. Périmètre et structuration des marchés

Le schéma ci-dessous synthétise l'articulation des flux par marché :

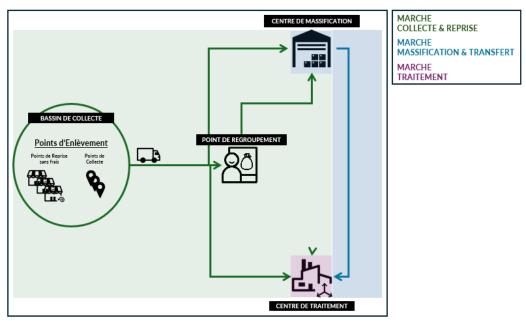


Figure 2 : Synoptique des flux opérationnels

Chacun des marchés est l'objet de Cahier des Charges contractuel spécifique détaillant les modalités attendues des prestations.

Les appels d'offres lancés par Refashion sont organisés en conformité avec les dispositions prévues à l'article L. 541-10-6.



4.2.1. Marché de prestations Collecte et Reprise

Le Marché de prestations « Collecte et Reprise » vise à collecter les flux des déchets TLC usagés dans les différents cas suivants :

- Pour répondre aux obligations de pourvoi à la collecte : sur des nouveaux canaux de collecte (par exemple auprès des points de vente des Metteurs en marché ou auprès d'établissements publics ou privés) ;
- Pour répondre aux obligations de reprise sans frais auprès de certains détenteurs, notamment les DPAV ESS, les Opérateurs du réemploi et les Collectivités Territoriales. Les modalités de reprise sont détaillées dans chaque contrat-type que Refashion doit proposer aux acteurs et peuvent se résumer ainsi :
 - o Pour les DPAV ESS et Opérateurs du réemploi : demande éligible après 3 refus de prise en charge par des opérateurs de tri. Un minimum de 2m³ de TLC usagés (en « brut de collecte » ou « écrémé ») est nécessaire pour valider un enlèvement par un prestataire de collecte mandaté par Refashion.
 - o Pour les Collectivités Territoriales : demande éligible après le refus de prise en charge par tous les opérateurs de tri. Un minimum de 1t de TLC usagés (en « brut de collecte » uniquement) est nécessaire pour valider un enlèvement par un prestataire de collecte mandaté par Refashion.

En synthèse, il est demandé aux prestataires du marché « Collecte & Reprise » de réaliser les prestations suivantes :

- La collecte des TLC usagés pour le compte de Refashion ou l'enlèvement de déchets auprès de détenteurs conventionnés dans une zone géographique délimitée par Refashion (dite bassin de collecte) et le regroupement des déchets avant acheminement ;
- L'acheminement vers un site d'entreposage ou de traitement désigné par Refashion.

Il existe 2 types de points d'enlèvement :

- Point de Collecte: mis en place dans le cadre du pourvoi. Ces points seront activés par Refashion dans le cadre du déploiement de son maillage opérationnel. Ils impliquent la mise en place d'un contenant sur le point de collecte. La prestation de fourniture du contenant est optionnelle;
- Point de Reprise sans frais : il s'agit des sites des détenteurs bénéficiaires du dispositif. Les contenants utilisés pour le stockage des déchets de TLC sont gérés par ces détenteurs et ne seront pas à prendre en charge par le prestataire.

Le marché Collecte et Reprise est subdivisé en lots. Un lot est défini par les points d'enlèvement sur une zone géographique (bassin de collecte) pour lequel Refashion confie au prestataire l'ensemble des enlèvements.



4.2.2. Marché de prestations Massification et Transfert

Le Marché de prestations « Massification et Transfert » vise à optimiser la gestion des flux diffus sur le territoire.

En synthèse, il est demandé aux prestataires du marché « Massification et Transfert » de réaliser les prestations suivantes :

- La réception et la pesée des flux de TLC usagés enlevés auprès des Points d'Enlèvement ou auprès des Points de Regroupement des prestataires du marché de collecte et reprise
- L'entreposage des gisements collectés par type de gisement;
- Le transport des gisements entreposés vers l'installation de traitement désigné par Refashion.

Le marché Massification et Transfert est subdivisé en lots. Un lot est défini comme une prestation d'entreposage de TLC usagés à proximité de plusieurs bassins de collecte désignés par Refashion, et les prestations de transport des TLC usagés entreposés vers le centre de traitement désigné par Refashion. La capacité d'entreposage est prescrite par Refashion.

4.2.3. Marché de prestations Traitement

Le Marché de prestation « Traitement » vise à traiter les flux des déchets TLC usagés dans le respect de la hiérarchie de traitement des déchets jusqu'à leur traitement final en respectant les objectifs du cahier des charges de la filière :

- Le taux annuel de Valorisation, évalué comme la quantité annuelle de Déchets de TLC Triés dans l'établissement du prestataire et faisant l'objet d'une Valorisation par le prestataire de traitement, rapportée à la quantité annuelle de Déchets de TLC Triés dans cet établissement, doit être d'au moins 99,5%.
- Le taux annuel de Recyclage, au sens de l'article L.541-1-1 du code de l'environnement et hors Réutilisation, évalué comme la quantité annuelle de Déchets de TLC triés dans l'établissement du prestataire et faisant l'objet de Recyclage hors Réutilisation, rapportée à la quantité annuelle de Déchets de TLC triés hors Réutilisation dans cet établissement, doit être d'au moins 70% pour l'année 2024, 2025 et 2026 et 80% en 2027.

En synthèse, il est demandé aux prestataires du marché « Traitement » de réaliser les prestations suivantes :

- La réception et la pesée des flux de TLC usagés en 2 catégories : stock « valide », stock « non-conforme » ;
- L'achat des déchets de TLC usagés réceptionnés
- Le tri des TLC usagés jusqu'à leur traitement final conformément aux catégories répertoriées et aux conditions précisées dans le Cahier des Charges du marché.

Le marché Traitement est subdivisé en lots. Un lot est défini par une quantité de déchets de TLC livrés à l'installation de traitement.



4.3. Durée des marchés

Les Marchés « Collecte & Reprise », « Massification & Transfert » et « Traitement » seront attribués à partir du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025 et renouvelable une fois pour une période d'un an maximum.

4.4. Modalités des consultations

L'appel d'offres aura lieu en 4 phases distinctes :

- PHASE 1: La consultation est ouverte à toute entreprise établie dans l'Union Européenne ou en Suisse.
- PHASE 2 : Vérification de la recevabilité des offres et évaluation des offres par Refashion
- PHASE 3: Discussions de gré à gré, techniques et commerciales, avec les candidats dont les offres sont, après analyse suivant les critères de sélection mentionnés dans le règlement d'Appel d'offres, les plus adaptées aux besoins de Refashion. Les marchés étant lancés en parallèle, cette phase permettra également de mettre en cohérence les offres reçues des candidats et réaliser un allotissement cohérent.
- PHASE 4: Remise des offres ajustées pour les candidats présélectionnés à l'issue des discussions de gré à gré. Cette dernière phase se clôture avec l'attribution des marchés et des lots aux candidats sélectionnés ou le cas échéant, par la déclaration d'infructuosité ou de renonciation d'attribution.

Le contenu détaillé du dossier de réponse et les critères d'évaluation des offres sont précisés dans le Règlement d'Appel d'Offres ainsi que les modalités du calendrier de consultation. L'ensemble des documents est consultable et téléchargeable après inscription gratuite sur la Plateforme de candidature.

Seuls les dossiers de réponse complets sont recevables.

5. Calendrier

